

Les axes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical : le rapport attendu du HCE

PAR **BENOÎT LE GOEDEC**

Le 29 juin, le Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, saisi par la Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, a publié son rapport intitulé « *Les actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical : des remarques aux violences, la nécessité de reconnaître, prévenir et condamner le sexisme* ».

Ce rapport était très attendu car il est le résultat d'une enquête approfondie sur le vécu des femmes. Depuis les premières paroles des femmes en 2014 #payetonuterus, les débats vont bon train. Mais, si la polémique n'a cessé d'augmenter, cette dernière année une prise de conscience chez les soignants s'est faite. L'Ordre des Sages-Femmes a été le premier à reconnaître ces faits et à demander cette enquête. Il a accepté, sans fuir, l'audition de Marlène Schiappa. Les médecins, jusqu'à très récemment encore dans la parole publique, nient ou trouvent des excuses fallacieuses aux actes de violences.

« *Les femmes ne sont pas considérées comme des êtres pensants et vivants mais seulement comme des corps* » par le monde médical, explique M^{me} Collet, co-rapporteuse du travail.

« Les femmes ne sont pas considérées comme des êtres pensants et vivants mais seulement comme des corps » par le monde médical, explique M^{me} Collet, co-rapporteuse du travail.

Le premier axe demande au gouvernement de réaliser une grande et première enquête de santé publique dédiée au suivi gynécologique.

Les concepts de bientraitance, le renforcement de la notion de consentement, le dépistage des violences et leur signalement sont aussi des axes importants à développer.

L'ensemble des congrès de sages-femmes, les réseaux de santé périnataux se sont déjà emparés de la question. Mais il reste à la formation initiale de s'attarder de façon importante à enseigner la bientraitance, le soin dans sa dimension éthique, l'engagement politique et citoyen de la responsabilité des sages-femmes, de repenser les Humanités dans la formation médicale.

Il reste aussi aux sages-femmes elles-mêmes de ne pas subir l'agissement sexiste dans leur pratique, voire de la dénoncer. Cet agissement sexiste s'exprime notamment par la domination masculine et médicale dans les services et aliène les compétences des sages-femmes, non pas tant à propos de leur champ de compétences que sur le fait qu'elles soient des femmes. Ainsi, les sages-femmes rejoignent activement la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes et protégeront en permanence les femmes contre les violences sexistes gynécologiques et obstétricales.

Enfin, que les chambres disciplinaires de nos Conseils de l'Ordre se réfèrent, dans le cas d'une plainte pour violences sexistes gynécologiques et obstétricales, à la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique, et modifient leur procédure en passant directement à la chambre disciplinaire de première instance sans l'étape de réunion de conciliation entre la victime et l'agresseur et condamnent sans réserve les sages-femmes auteures, en cas de plainte justifiée. •